MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

U-MAN
Université de Man

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIPLÔME DE LICENCE

N° CE : CI0619001664

Vu la loi n° 2023-429 du 22 Mai 2023 relative à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation ;
Vu le décret n°95-975 du 20 décembre 1995 portant création des Universités ;
Vu le décret n°2009-164 du 30 Avril 2009 portant adoption, application et organisation du système Licence, Master, Doctorat ;
Vu l'arrêté n° 248 MESRS/DGES du 13 décembre 2011 portant organisation de Licence dans l'Enseignement Supérieur en Côte d'Ivoire ;
Vu le décret n° 2015-776 du 09 décembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Université de Man tel que modifié par le décret n° 2017-48 du 25 janvier 2017, le décret N° 2019-588 du 03 juillet 2019 et le décret n°2023-664 du 12 Juillet 2023 ;
Vu les titres initiaux produits par l'impétrant ;
Vu le procès-verbal des délibérations du jury attestant que l'intéressé (e) a satisfait au contrôle des connaissances, prévu par les textes réglementaires ;
Sur proposition du Président de l'Université de MAN

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Délivre à **KOUE BI ZAN SYLVAIN**
Né(e) le 02/06/2000 à ZAH S/P DALOA
Au titre de l'année universitaire 2022-2023

LE DIPLÔME DE LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES
Mention : SCIENCES PHYSIQUES
Spécialité : CHIMIE PHYSIQUE
Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Man, le 23 NOV 2023

Le (la) Titulaire

Le Président de l'Université
Le Président
Prof. COULIBALY Lacina

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Prof. Adama DIAWARA

Scanné avec CamScanner